



PORT BOURGENAY AVEC L'A.P.A.P.B. : L'esprit de la Vendée

Talmont le 08 août 2023.

Objet : A.P.A.P.B. Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 août 2023

Salle des Halles 85440 Saint Hilaire de Talmont

Objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Amendement des statuts.

Titre premier : Objet-Dénomination-Siège-Durée.

Ancien texte.

Article 2 : Cette association a pour objet : participer, en concertation éventuelle avec d'autres associations ou partenaires poursuivant le même but et avec les collectivités locales intéressées.

- A la promotion de Port Bourgenay.
- A l'organisation ou (et) à l'animation de manifestations sur le Port.
- A l'animation d'activités nautiques proposées par une autre association.

Amendement :

Article 2 : Cette association a pour objet : participer, en concertation éventuelle avec d'autres associations ou partenaires poursuivant le même but et avec les collectivités locales intéressées.

- A la promotion de Port Bourgenay.
- A l'organisation ou (et) à l'animation de manifestations sur le Port.
- A l'animation d'activités nautiques.
- A toutes actions au profit d'associations caritatives ou tout autre action.

Association pour la Promotion et l'Animation de Port Bourgenay. A.P.A.P.B.

Capitainerie de Port Bourgenay - 85440 Talmont Saint Hilaire.

SIRET : 338 123 367 00017. RNA : W853000656

Mail : apapb85@gmail.com - Téléphone : 06 17 54 60 69 - Facebook : Apapb85

Internet : www.apapb85.fr





PORT BOURGENAY AVEC L'A.P.A.P.B. : L'esprit de la Vendée

Titre II : Composition de l'association-Cotisations.

Ancien texte :

Articles 6 : Les cotisations sont payables dans le mois de l'adhésion des membres et ensuite chaque année avant le 31 mars.

Amendement :

Article 6 : Les cotisations sont payables le jour de l'adhésion. Les adhésions pour l'année suivante seront ouvertes à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours.

Titre III : Administration.

Ancien texte :

Article 8 : L'association est administrée par un conseil composé de neuf membres. Le conseil se renouvelle à l'assemblée annuelle par quatre une année et par cinq l'année suivante. Tout membre est rééligible.

Amendement :

Article 8 : L'association est administrée par un Conseil composé de neuf membres. Le Conseil se renouvellera annuellement à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Tout membre est rééligible.





PORT BOURGENAY AVEC L'A.P.A.P.B. : L'esprit de la Vendée

Titre IV : Assemblées Générales.

Ancien texte :

Article 14 : Chacun des membres de l'Assemblée a une voix, et autant de voix supplémentaire qu'il représente de sociétaires, sans toutefois qu'il puisse réunir, tant en son nom que comme mandataire, plus de trois voix.

Amendement :

Article 14 : Chacun des membres de l'Assemblée a une voix, et autant de voix supplémentaire qu'il représente de sociétaires, sans toutefois qu'il puisse réunir, tant en son nom que comme mandataire, plus de quatre voix, en cas de dépassement du nombre de pouvoirs le président pourra déléguer le surplus des pouvoirs en son nom.

Ancien texte :

Articles 16 : Si, sur une première convocation, l'assemblée n'a pu réunir ce nombre de sociétaires, il peut être convoquée, à quinze jours d'intervalle, une deuxième assemblée qui délibère valablement quel que soit le nombre de sociétaires présents ou représentés, mais seulement à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Article 16 : Si, sur une première convocation, l'assemblée n'a pu réunir ce nombre de sociétaires, elle peut convoquer à la suite une deuxième assemblée qui délibérera valablement quel que soit le nombre de sociétaire présents ou représentés, mais seulement à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Association pour la Promotion et l'Animation de Port Bourgenay. A.P.A.P.B.

Capitainerie de Port Bourgenay - 85440 Talmont Saint Hilaire.

SIRET : 338 123 367 00017. RNA : W853000656

Mail : apapb85@gmail.com - Téléphone : 06 17 54 60 69 - Facebook : Apapb85

Internet : www.apapb85.fr





PORT BOURGENAY AVEC L'A.P.A.P.B. : L'esprit de la Vendée

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est clôturée vendredi 4 août 2023 à 13h00.

Fait à Talmont Saint Hilaire le 08 août 2023.

Philippe ARNOULIN Président.

Jeanine ARNOULIN Secrétaire.

Document consultable sur notre site, www.apapb85.fr

Association pour la Promotion et l'Animation de Port Bourgenay. A.P.A.P.B.

Capitainerie de Port Bourgenay - 85440 Talmont Saint Hilaire.

SIRET : 338 123 367 00017. RNA : W853000656

Mail : apapb85@gmail.com - Téléphone : 06 17 54 60 69 - Facebook : Apapb85

Internet : www.apapb85.fr

